

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22 Novembre 2019

Dossier complet le :

26 Novembre 2019

N° d'enregistrement :

F.974.12.P. 00292

1. Intitulé du projet

Travaux de réfection de la route forestière de la Plaine d'Affouches sur la commune de SAINT-DENIS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Régional de La Réunion

Nom, prénom et qualité de la personne

ROBERT Didier - Président

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2	3	9	7	4	0	0	1	2	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Collectivité territoriale - Région

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a)	- Réfection d'une route forestière existante d'un linéaire de 10,5 km, en empiérement sur une largeur courante de 5,00 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération a pour objet, la réalisation des travaux de réfection de la route forestière existante de la plaine d'Affouches, située sur la commune de SAINT-DENIS.

Le programme des travaux prévoit un reprofilage de la plate forme et la mise en œuvre d'une couche d'empiérement en grave naturelle non traitée (GNT 0/80), sur une largeur courante de 5.00 m ainsi que l'amélioration du réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales existant.

Des aires de stationnement seront également aménagées, sur les emprises des délaissés existants, au droit des aires de détente et des départs de sentiers de randonnées existants.

Pour la valorisation du site, les zones offrant des points de vues remarquables seront aménagées et complétées par une intégration paysagère de sujets variés, correspondants aux essences du site.

L'ensemble des aménagements projetés sera réalisé sur les zones existantes. Aucun défrichage ou abattage d'arbres n'est prévu.

4.2 Objectifs du projet

Le projet envisagé par la Région Réunion s'inscrit dans le cadre de l'organisation de la fréquentation touristique du secteur et des massifs forestiers qui s'y étendent ou le dominent en amont (Plaine d'Affouches, Ilet à Guillaume, Roche Ecrite). Compte tenu de l'accroissement de cette fréquentation, et donc du trafic attendu sur la zone, la Région Réunion a souhaité un programme de réfection de la route forestière, pour répondre aux objectifs suivants :

- Mettre en conformité la piste actuelle eu égard au nouveau trafic attendu ;
- Améliorer et gérer en toute sécurité la circulation des véhicules et usagers, ainsi que les engins forestiers (grumiers, tracteurs);
- Résoudre les dysfonctionnements hydrauliques qui contribuent à la détérioration de la plate forme;
- Intégrer l'aménagement dans le site par l'utilisation privilégiée des matériaux du site issu du reprofilage, pour préserver un effet naturel ;
- Prendre en compte le développement durable par une intégration environnementale et paysagère ;
- Prendre en compte la charte du Parc National de la Réunion, notamment son annexe 1.3;
- Améliorer la desserte des activités proposées (aires de pique-nique, départs de sentiers de randonnées, points de vues) en répartissant des aires de stationnement sur plusieurs zones le long de la piste existante;
- Valoriser les aires de points de vues remarquables;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le programme des travaux prévoit un reprofilage de la plate forme, la mise en œuvre d'une couche d'empierrement en Grave Naturelle non Traitée (GNT 0/80), sur une largeur courante de 5.00 m, le recalibrage des fossés en terre existants, la construction ou (remplacement) de petits ouvrages de gestion des eaux pluviales (revers d'eaux, passages busés, passages à grilles...), l'aménagement d'aires de stationnement, sur les emprises des délaissés existants, au droit des aires de détente et des départs de sentiers de randonnées existants. Pour la valorisation du site, les zones offrant des points de vues remarquables seront aménagées et complétées par une intégration paysagère de sujets variés, correspondants aux essences du site.

Les travaux sont prévus, en une seule tranche, pour une durée de 7 mois. Ils seront réalisés en 6 phases ordonnancées comme suit:

- Phase n°1: Travaux préparatoires et installation de chantier
- Phase n°2: Nettoyage et dégagement des emprises du projet
- Phase n°3: Exécution des ouvrages du réseau d'assainissement des eaux pluviales
- Phase n°4: Reprofilage et mise à niveau de la future plate forme de la chaussée et des aires de stationnement
- Phase n°5: Mise en oeuvre de la couche de roulement en grave pour la chaussée et les aires de stationnement
- Phase n°6: Plantations et équipements divers

Ces travaux seront menés en concertation avec l'ONF qui exploite la forêt de cryptomérias située en amont, et le Parc National, dont une partie du projet est située dans le "coeur du parc".

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La destination du site et l'entretien des ouvrages, suite à ces travaux, resteront inchangés.

Les travaux d'entretien courant, assurés par l'ONF, concerneront essentiellement le nettoyage des abords (débroussaillage) et le curage des ouvrages d'eaux pluviales (fossés en terre, passage à grille, etc...)

Le fonctionnement du site sera optimisé par une meilleure délimitation entre la voie de circulation et les aires de stationnement; Le site sera mis en valeur grâce à l'aménagement d'aires de points de vues, des espaces de loisirs et des plantations.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau (articles L.214-1 à L.214-6. du code de l'environnement). Il est concerné par le régime AUTORISATION.

Une partie du projet étant située dans le coeur du Parc National, les formulaires de "demandes d'autorisation spéciale de travaux en coeur de parc national" et "appréciation des conséquences de travaux en coeur de parc" sont joints en annexe.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Longueur concernée par l'aménagement	- 10 500 m
- Largeur en section courante de la voie de circulation	- 5 m
- Pente minimale de la voie de circulation	- 2.5 %
- Pente maximale de la voie de circulation	- 8 %
- Surface globale de l'assiette de l'opération	- 42 200 m ²
- Nombre de places de stationnement	- 54

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route forestière de la plaine
d'Affouches
Commune de SAINT-DENIS

Coordonnées géographiques¹ Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 55 ° 39 ' 43 " 30 Lat. 20 ° 92 ' 14 " 11

Point d'arrivée : Long. 55 ° 40 ' 47 " 15 Lat. 20 ° 95 ' 18 " 07

Communes traversées :

Commune de SAINT-DENIS

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- La partie centrale du projet d'aménagement est située en ZNIEFF type I (Ravine de la grande Chaloupe + les hauts de la grande montagne) - La partie haute se trouve en ZNIEFF type II (Forêt de mi-pente du Nord).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Commune de SAINT-DENIS - île de la Réunion
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Commune de SAINT-DENIS - île de la Réunion
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie basse de la route (environ 60%) est située dans la zone d'adhésion du Parc National de la Réunion. La partie haute du projet est située au coeur du Parc National.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement - 1ere échéance - Routes Nationales de la Réunion approuvé le 21-08-2018
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le projet est concerné par le Plan de Prévention des Risques (multirisques) de la commune de Saint-Denis approuvé le 17 octobre 2012. - Le projet n'est pas concerné par un Plan de Prévention des risques technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe, en partie, dans la zone de surveillance renforcée instaurée autour du captage de la Rivière Saint-Denis.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La couche de fondation de la future piste sera constituée de matériaux d'apports en Grave Naturelle non Traitée (GNT) de calibre 0/80. Les matériaux du site, issus du reprofilage seront privilégiés. Les matériaux complémentaires proviendront de fournisseurs locaux agréés (station de concassage) employant des matériaux sains exempts de terres et présentant aucune trace d'éléments pouvant engendrer l'apparition d'espèces envahissantes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé de la route et les aménagements seront réalisés sur les emprises existantes. Dans le cadre de cette opération, il a déjà été réalisé une expertise avifaunistique par la SEOR (juin 2014), entomologique par l'insectarium de la Réunion (février 2015) ainsi que sur les formations et espèces végétales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné dans sa première moitié (partie basse) par des risques de mouvements de terrains "Faible" (B3). Au PPRI, le projet traverse ponctuellement plusieurs zones d'aléas inondations FORT (R1)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour objet d'améliorer la desserte du secteur de la Plaine d'affouches, il engendrera un accroissement de la fréquentation et donc du trafic touristique. De même, il permettra une organisation du stationnement naturel et sécurisé à proximité d'aires de détente et départs de sentiers de randonnées. Actuellement le stationnement se fait de manière anarchique le long de la route forestière.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la phase de réalisation des travaux, le chantier sera susceptible d'être source de nuisances sonores, durant les heures de travail des engins de travaux publics. Ces nuisances seront modérées compte tenu de la nature des travaux à réaliser (travaux de reprofilage, mise en oeuvre de matériaux, nettoyage). Ces nuisances seront limitées dans le temps et l'espace.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations seront ressenties essentiellement en phase de travaux, lors de la mise en oeuvre de la couche de roulement (en empierrement) avec des engins compacts.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront réalisés en période diurne.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit l'amélioration des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux existants. Les points de rejets hydrauliques se feront dans les exutoires naturels déjà existants.</p> <p>Il s'agit d'affluents secondaires de trois ravines principales (Grande Chaloupe / Tamarin / ravine à Jacques). Les deux affluents concernés par le projet sont le Bras d'anguille (affluents de la ravine Grande Chaloupe) et le Bras Piton (affluents de la ravine à Jacques). Aucune ravine du DPF/DPE n'est présente</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La piste de circulation et les aires de stationnement ont pour vocation de s'intégrer au site. Elles seront constituées d'une couche de fondation en grave naturelle non traitée (GNT) de calibre 0/80, recouverte par une couche de surface constituée d'un mélange terres/pierres provenant des terrassements (reprofilage). Un aménagement paysager des aires de stationnement est prévu avec des arbres et arbustes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour la phase d'exécution des travaux les mesures envisagées pour éviter les impacts sur l'environnement sont les suivantes:

- Piquetage préalable des emprises des travaux, soumis à validation de l'ONF et du Parc National
- Exécution des travaux hors période de reproduction des tuits-tuits
- Bâchage des camions d'approvisionnement
- Nettoyage réguliers des outils et matériels
- Mise en oeuvre des matériaux sans période de stockage
- Utilisation d'engins sur pneumatique
- Vigilance et suivi rigoureux de la gestion des déchets de chantier

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire compte tenu des éléments suivants :

Les travaux envisagés pour la réalisation de la RF de la Plaine d'Affouches relèvent en premier lieu de la gestion des écoulements pluviaux, à l'origine des dégradations observées. Ils seront réalisés uniquement sur les emprises existantes.

Aucune intervention ne sera réalisée et ne sera menée hors ces emprises. Aucune imperméabilisation de la chaussée ne sera réalisée, à l'exception des revers d'eaux bétonnés, installés à intervalles réguliers en travers de la chaussée.

Compte tenu de la nature des travaux (réfection de route/gestion des eaux pluviales), des expertises menées et des différentes réunions de concertation effectuée avec les services de l'ONF et du Parc National, les milieux naturels adjacents ne devraient pas être impactés ou le seront faiblement par endroits (points d'exutoires pluviaux).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Note hydraulique - Diagnostic AVIFAUNE - Diagnostic ENTOMOLOGIQUE - Formulaire de demande d'autorisation spéciale de travaux dans un coeur de parc national - Formulaire d'appréciation des conséquences de travaux en coeur de parc national

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT-DENIS

le,

12 NOV. 2019

Signature



Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Mohamed AHMED



